



Parc
naturel
régional
du Doubs Horloger

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 025-200096295-20250206-DE2025_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 14
- votants : 21

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 16
- procurations : 15
- **nombre total de voix exprimées : 31**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents :

Léon BONVALOT, Bernard JACQUET, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Jean-Louis MOUGIN a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Dominique MOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : DE2025-02 : Stratégie de déploiement de la marque « Valeurs Parc prestataires touristiques

La marque collective « Valeurs Parc naturel régional » est une marque nationale, appartenant à l'Etat dont la gestion, encadrée par l'article R333-16 du Code de l'environnement. Déposée à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), la marque Valeurs Parc est une reconnaissance accordée aux professionnels exemplaires, qui répondent à un cahier des charges passant en revue leurs pratiques durables et leur engagement pour le territoire. Plus qu'un simple constat de pratiques responsables, ses bénéficiaires engagent leur activité dans une démarche de progrès.

Vu la délibération 2023-009 du Parc relative à la mise en place de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur le volet Tourisme-Loisirs, six hébergements sont à ce jour marqués. Afin de garantir l'attribution et le suivi de la marque, une commission Marque a été mise en place, chargée notamment de la conduite des audits et de statuer sur les marquages.

Conformément à sa Charte, mesure 3.3.3. « Consolider l'offre d'hébergements et mettre en réseau les acteurs du tourisme », le Parc a pour objectifs de :

- Créer un réseau d'ambassadeurs de la marque partageant ses valeurs ;
- Accompagner les professionnels bénéficiaires afin de proposer aux visiteurs et aux habitants une offre écotouristique représentative du territoire du Doubs Horloger ;
- Veiller, autant que possible, à une répartition homogène des structures marquées sur l'ensemble des 94 communes du Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

➤ **que les audits soient désormais réalisés par un prestataire extérieur en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux. La démarche envisagée est la suivante :**

- Premiers contacts, échanges, et pré-audits réalisés par le Parc ;
- Audits accomplis par le prestataire BBL Facilitation en présence des techniciens du Parc, de l'Office de Tourisme ou de la Communautés de Communes et du Comité Départemental du Tourisme ;
- Commission Marque qui a pour missions :
 - d'analyser les résultats des audits effectués chez les candidats à l'attribution de la marque ;
 - de proposer au Bureau Syndical du Parc les dossiers d'attribution, de maintien ou de retrait de la marque ;
 - de vérifier le respect de la mise en œuvre des moyens exigés pour l'attribution, le maintien ou le retrait de la marque, d'émettre des avis sur les modifications apportées aux démarches de marquage.

➤ **une évolution de la composition des membres de la commission de gestion de la Marque « Valeurs Parc » incluant les membres suivants :**

- Les Président(e)s et directeurs(trices) des Offices de Tourisme ou leurs représentants ou le cas échéant, des représentants des Communautés de Communes ne disposant pas d'Office de Tourisme ;
- Un représentant du Comité Départemental du Tourisme et/ou des Chambres consulaires par métiers ;
- Les Vice-présidents du Parc délégués au tourisme, à l'économie, le Directeur du Parc et les agents du Parc en charge de la marque.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur
Yannick NANCY

